

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie









A retenir

- MILDIU** Nouvelle sortie sur feuille. La pression reste forte. Restez vigilants lors des pluies annoncées.
- BLACK-ROT** Restez vigilants sur les parcelles avec des symptômes sur grappes, et sur les parcelles tardives
- VERS DE LA GRAPPE** Le vol démarre en secteurs précoces. Surveillez les pontes sur les parcelles où de nombreuses perforations ont été dénombrées en G2 (dépassement de seuil)
- FLAVESCENCE DOREE** T3 conventionnel du 2 au 20 août selon analyse de risque

Annexe : Note nationale sur les ambrosies

METEO

• Prévisions du 7 au 12 août 2019

	Mer 7	Jeu 8	Ven 9	Sam 10	Dim 11	Lun 12
Températures	20-27	16-32	18-37	20-32	18-29	17-25
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stade moyen
Gamay	35-36
Fer Servadou	34-35
Chardonnay	35
Mauzac	33-34
Duras	35-36
Loin de l'œil	35-36
Syrah	34-35
Merlot	33-35

Stades (Echelle Eichhorn et Lorenz) :

33 : fermeture de la grappe

34 : 1ers grains vérés

35 : début véraison

36 : mi-véraison

La véraison est enclenchée dans de nombreuses situations. Le Gamay arrive à mi-véraison alors que le Mauzac n'a quasiment pas évolué.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Tarn, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinovalie
Cave de Rabastens

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

La campagne 2019 correspond à une année moyenne à tardive avec une semaine de retard par rapport à 2018.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Une nouvelle sortie de symptômes sur jeunes feuilles est observée suite aux pluies des 26-27 juillet. Cette extériorisation ne concerne à ce jour, pas les grappes.

• Données de la modélisation (*Potentiel système et Milvit IFV*)

× **Potentiel Système** : J = 5 août

Situation de J-7 à J :

La semaine est restée sèche ou quasiment sèche sur la zone.

Sur la plupart des secteurs, suite aux pluies de la semaine précédente, le niveau de pression exercé par le mildiou poursuit sa hausse. Elle est à ce jour, forte sur les secteurs de Cadalen, Castanet, Cunac, Le Verdier et Rabastens, moyenne sur le secteur de Gaillac et toujours faible sur le secteur de Senouillac.

Les petites pluies enregistrées n'ont pas permis la modélisation de contaminations de masse.

Les taches issues des contaminations de masses des 26 et 27 juillet devraient être visibles.



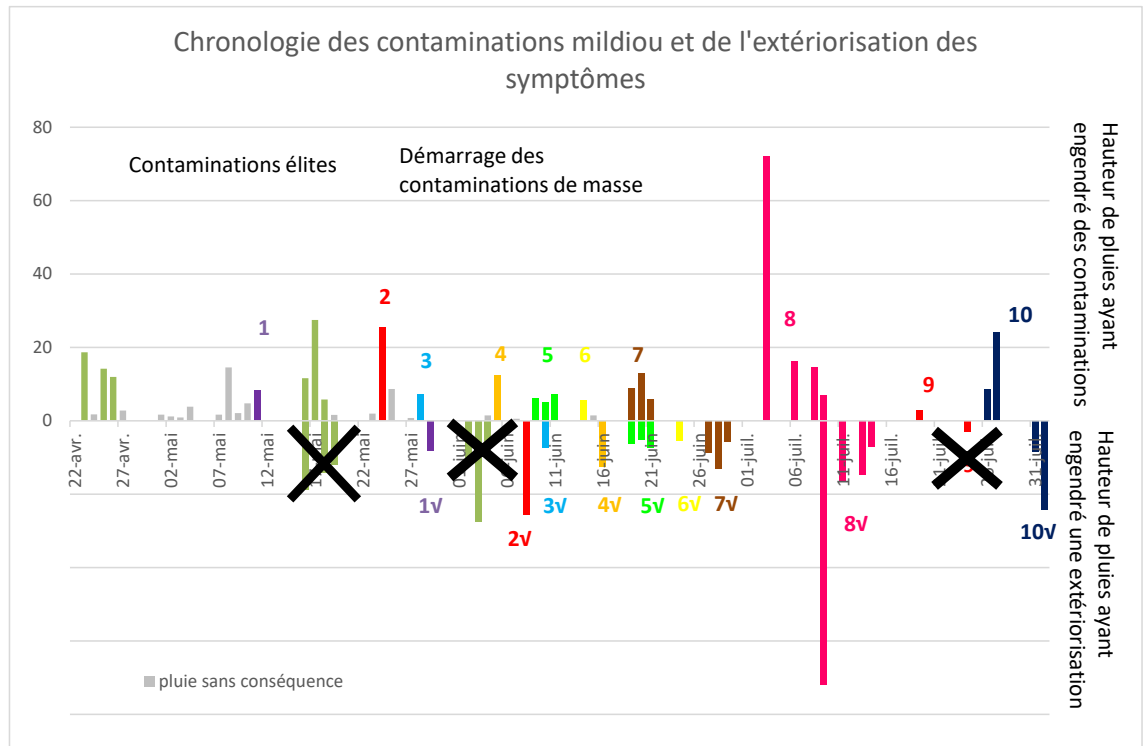
Sortie sur jeunes feuilles –
5/08/19 – Photo CA81

Simulation de J à J+10 :

A ce jour, les prévisions annoncent plusieurs événements pluvieux au cours de la semaine ce qui devrait entretenir la hausse de la pression exercée par le mildiou sur toute la zone. Elle devrait donc être forte sur la grande majorité des secteurs sauf Senouillac où elle sera faible à moyenne suivant les cumuls.

Sur les secteurs où la pression exercée par le mildiou est forte, 3mm restent suffisants au cours des 10 prochains jours pour engendrer la modélisation de contaminations de masse. Sur le secteur de Senouillac, il faudrait une quinzaine de mm répartis au cours de la semaine pour engendrer la modélisation de contamination de masse (par exemple 7+4+3+3mm).

Aucune sortie de tache issue d'une contamination de masse n'est à attendre.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie maximale enregistrée sur le département du Tarn et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe $\sqrt{\quad}$ indique une observation de ces symptômes.

Évaluation du risque : La saison se termine avec une pression en hausse et de nouveaux symptômes sur jeunes feuilles.

La période de risque pour les grappes ne s'achèvera qu'avec la véraison. Il faut donc rester vigilant, notamment sur les cépages tardifs.

Sur les parcelles saines, seules des pluies peuvent engendrer de nouvelles contaminations. Sur les parcelles avec des symptômes, la présence d'humidité lors des rosées matinales peut engendrer des repiquages et donc une progression des symptômes.

Restez vigilants afin de préserver les grappes des cépages tardifs ainsi qu'un feuillage fonctionnel pour une maturité optimale.

Mesures prophylactiques : Afin de limiter l'impact des sorties sur jeunes feuilles, un rognage peut être réalisé.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Très peu d'évolution cette semaine, seuls quelques nouveaux grains impactés sont observés. Sur des parcelles impactées, les grains touchés sèchent.

Evaluation du risque :

La sensibilité des baies diminue fortement à la véraison.

A ce jour, la période de risque est terminée sur parcelles saines.

Sur les parcelles déjà atteintes et plus tardives (Braucol, Cabernet...), une vigilance sans faille doit être maintenue jusqu'à la fin de la véraison.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

Quelques symptômes sont observés mais restent cantonnés à quelques parcelles (Chardonnay, Gamay, Muscadelle...).

Évaluation du risque : La véraison débute, il est l'heure de faire le point :

- Sur parcelle saine, il devient inutile d'intervenir.
- Sur parcelle présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la véraison afin de limiter la propagation du champignon.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Situation au vignoble

Quelques grains botrytisés sont observés sur parcelles avec des perforations de vers de la grappe ou encore avec des symptômes de black-rot.

Évaluation du risque: Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations suivantes : conditions climatiques humides, charge importante, entassement des grappes, capuchons floraux qui restent collés, présence de vers de la grappe...

Le stade « Véraison » est un des stades clef dans la gestion du Botrytis.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'aération des grappes en pratiquant l'effeuillage.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Eudémis : les captures reprennent timidement en secteurs précoces. Les perforations de G2 sont visibles : les comptages montrent des dépassements de seuil.

• Modélisation (LOB IFV)

Le 3^{ème} vol n'aurait pas débuté.

Évaluation du risque : Tout début de 3^{ème} vol en secteurs précoces.

Sur les parcelles à haut niveau de risque avéré (dépassement de seuil de nuisibilité observé lors du comptage de perforations en fin de G2) : il faut observer les stades (dépôt des pontes ou stade tête noire) pour une gestion optimale de la G3.

Seuil indicatif de risque : 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2

5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

- **Situation au vignoble** : Les populations larvaires augmentent. Les symptômes de grillures se généralisent sur cépages sensibles (Merlot, Brauacol...).

Évaluation du risque : Risque moyen. Il est important de maintenir un feuillage vert jusqu'à la récolte. Surveillez les cépages sensibles comme le Brauacol.

Seuil indicatif de risque (été) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

FLAVESCENCE DOREE

- **Situation au vignoble** : Des adultes sont trouvés sur les pièges. Des symptômes de Flavescence commencent à apparaître.

Évaluation du risque :

T1	du 20 au 30 juin = période terminée
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 = période terminée en AB : 10 jours après le T1 = période terminée
T3 selon analyse de risque	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque = du 2 au 20 août en AB : 10 jours après le T2 = période terminée

Le T3 doit être effectué dans les situations suivantes : vigne-mères, présence de pieds atteints de Flavescence dorée détectés dans les parcelles ou dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2018, présence de friches de vigne dans l'environnement proche...

La liste des communes concernées et les modalités d'intervention sont données dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la liste de communes](#)

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>

Mesures prophylactiques : Les larves de cicadelle se trouvent de manière préférentielle sur les pampres. Afin d'améliorer la gestion de ce vecteur, il est important d'avoir épampré les ceps avant toute intervention.

AUTRES OBSERVATIONS

Echaudage parfois important sur les grappes situées sur la face « soleil couchant ».

Des *Phytolacca* sont observées dans certaines parcelles, attention au risque engendré par les baies toxiques en cas de vendanges mécaniques.



Echaudage – Photo CA81



Phytolacca – Photo Vivalie



Symptômes de cicadelle bubale – Photo CA81

Les symptômes de **maladies du bois** sont en recrudescence et les **carences en potasse** réapparaissent.

Des symptômes de **cicadelle bubale** sont aussi observés et peuvent être confondus avec de la flavescence dorée. La différence est que les symptômes de bubale ne concerne que le haut de la végétation.

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 20 août 2019

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Maison des Vins de Gaillac, Vivalie Cave de Rabastens et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET
DE
L'ALIMENTATION

Note nationale BSV



Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France
Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao Note actualisée en
juillet 2019

Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces¹ du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

¹ Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMMP / J.Dao

Identification de ces deux ambrosies ²

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide Feuille de
3 à 5 lobes en éventail.

Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence

² La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf

de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambroisie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambroisie sont actuellement visées : l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent

se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambroisie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

Méthodes adaptées aux petites populations

- Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

- Fauchage répété

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de

l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambroisie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambroisie à maintenir une production de semences viables.

Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles

- Déchaumage

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

- Gestion du couvert végétal après culture de printemps

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

Les jachères : à surveiller avec attention !

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Pour plus d'informations :

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

<http://www.terresinovia.fr/ambroisie-trifide/>